



L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 791 du 26 octobre 2019



L'édito

Laïcité

Une fois de plus le Rassemblement national a montré son vrai visage. En humiliant une mère voilée, accompagnant une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, l'élu, responsable de l'incident, révèle, à qui l'ignorait encore, la nature profondément raciste de son parti. C'est au nom du principe de laïcité qu'il a affirmé agir. Ouvrant la boîte de Pandore, il a suscité les réactions en chaîne. Le gouvernement a participé au concert dans la cacophonie la plus complète. Le Premier ministre a rappelé la loi mais le ministre de l'Éducation a saisi l'opportunité pour s'épancher sur la question du voile musulman dans la société et sur sa conception de la défense des droits des femmes. Il a même exigé des excuses d'un député qui a eu l'outrecuidance de relever le mélange des genres. Le principe de laïcité vise justement à préserver la liberté de conscience, de croyance et de culte de chacun. L'intervention de J.-M. Blanquer, faisant part de son sentiment sur ce qui est « souhaitable » ou ne l'est pas, est particulièrement malvenue de la part d'un ministre. Légiférer ou commenter, il faut choisir. Mais plus que tout, quand la société se fracture chaque jour davantage, l'école a besoin de sérénité et non de polémiques stériles. Elle doit obtenir les moyens de remplir ses missions : permettre l'émancipation par les savoirs, favoriser l'esprit critique et offrir à chacun la possibilité de s'affranchir de tous les déterminismes. C'est ce message-là



qu'aurait souhaité entendre les personnels de l'Éducation. ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

violences scolaires et brutalité sociale

Répondre par la solidarité



Sept semaines après le début de l'année scolaire, les personnels des collèges et lycées font état, partout, de la fatigue des élèves, du stress des parents et de leur propre désarroi face à des réformes qui déstructurent les enseignements et dégradent les conditions de travail. Partout, la colère va crescendo.

La rentrée scolaire 2019 a été émaillée d'incidents graves, des actes de violence touchant les élèves et les enseignants.

Le décès d'un élève poignardé aux Lilas porte à trois en un an le nombre de jeunes victimes d'agressions physiques aux abords de leur établissement. Les enseignants ne sont pas épargnés : tel est frappé parce qu'il tentait de s'interposer dans le cadre d'une bagarre, tel autre, parce qu'il essayait de faire respecter le règlement.

Aux racines de la violence

Une fois de plus, la réaction de l'institution n'est pas à la hauteur. Interrogé dans les médias, le ministre de l'Édu-

cation nationale recycle le plan violence précisé par trois décrets publiés en août. Ses réponses sont simplistes, technocratiques, superficielles. Il annonce aussi la publication des chiffres de la violence scolaire et promet la visite d'inspecteurs dans les établissements concernés.

Quand les pouvoirs publics prendront-ils réellement la mesure de la gravité de la situation ?

Selon le récent rapport de l'INSEE, la pauvreté en France passe de 14,1 à 14,7% de la population. Dans le même temps, les études sur l'accès aux services publics et le nombre d'agents par rapport au nombre d'habitants ne laissent pas de doute sur les inégalités qui minent en profondeur notre société. Ces inégalités – ressenties par de nombreux jeunes qui ont bien intégré les discriminations dont ils sont l'objet – et les différences de traitement entre

territoires engendrent des réactions violentes.

En attente de réponses véritables

Quand des personnels de l'Éducation et des parents d'élèves alertent sur les moyens humains nécessaires dans des établissements particulièrement défavorisés, sur les non-remplacements et l'insuffisance des personnels sociaux et de santé, la réponse ne peut pas se résumer à la publication de chiffres ou à l'élévation des murs d'enceinte.

Il est grand temps que le président de la République et son gouvernement cessent les discours de stigmatisation d'une partie de nos concitoyens et renoncent à une politique fiscale qui avantage les plus aisés avec le détricotage systématique des dispositifs de solidarité.

Il est plus que temps aussi que cesse l'empilement de réformes menées au pas de charge et imposées avec la plus grande brutalité. Elles mettent à mal les métiers et sont source de souffrance pour les personnels.

La réaction de l'institution n'est pas à la hauteur

La violence est partout. Le désarroi des personnels de l'Éducation nationale en est la preuve. C'est pourquoi l'action du 6 novembre, jour du CHSCTM extraordinaire consacré au

suicide de C. Renon et plus largement aux RPS, revêt une importance capitale : améliorer les conditions de travail des personnels de l'Éducation, c'est œuvrer pour l'apaisement, pour offrir de meilleures conditions d'études pour tous et pour retrouver de la sérénité et du sens dans l'exercice de nos métiers. ■

Frédérique Rolet

DANS L'ACTION LE 6/11 POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, LE 14 EN SOLIDARITÉ AVEC LES HOSPITALIERS ET LE 20 AVEC LES AESH



TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE POUR NOS RETRAITES



retraites Un Président ne devrait pas dire ça !

À Rodez, le 3 octobre, Emmanuel Macron a lancé une série de « grands débats » sur la réforme des retraites. Décryptage.

Plusieurs heures de questions-réponses qui lui valent des éloges pour sa résistance physique et ses réponses – rappelons que les professeurs font la même chose et ne reçoivent en retour que le mépris de leur ministre – à Rodez, ce fut surtout un festival d'approximations et de provocations qui en disent long sur le projet présidentiel.

Contribuables contre fonctionnaires

« Quand on parle de l'Éducation nationale [...], on parle d'un million de fonctionnaires. Si je voulais revaloriser comme ça, c'est 10 milliards ! Je ne vais pas mettre dix milliards demain : c'est vos impôts hein ! Ou c'est le déficit, c'est la dette de nos enfants ! »

Le président de la République oppose les contribuables, les fonctionnaires et les jeunes générations pour justifier l'absence de revalorisation. Quelques rappels pour ne pas tomber dans ce piège grossier : les impôts ont vocation à financer les services publics, gages de la réduction des inégalités. Surtout, c'est Emmanuel Macron qui, par quelques cadeaux fiscaux aux plus riches, a privé l'État des ressources : suppression de l'ISF = -2,7 milliards d'euros, flat tax = -1,5 milliard d'euros, baisse de l'impôt sur les sociétés = -11 milliards. Ce sont donc bien des choix gouvernementaux qui ont privé l'État de plusieurs milliards d'euros et non pas le spectre de la revalorisation des enseignants.

« Si je passe au nouveau système qui est tout au long de la vie, tous les enseignants seront lésés. »



La retraite par points c'est de la retraite en moins. Selon les estimations du SNES-FSU, cela se traduit par une baisse de pension de 300 à 800 euros par mois.

Traduction : la retraite par points, c'est de la retraite en moins ! Selon les estimations du SNES-FSU, cela se traduit par une baisse de pension de 300 à 800 euros par mois.

« Il faut dire comment on paie mieux, comment du coup, parce qu'on paie mieux, peut-être on change aussi le temps de travail [...]. Qu'on regarde aussi les périodes de vacances par rapport aux autres. »

Le projet présidentiel est clair : la réforme organise la baisse des pensions. Pour éviter cet appauvrissement, le Président n'envisage une revalorisation que si elle est liée à une hausse

du temps de service, une redéfinition des missions, voire une diminution du temps de vacances. En résumé, travaillez plus maintenant ou soyez (encore plus) pauvres plus tard !

Baisse des retraites dans l'Éducation nationale

« Je vous dis que je suis autour de 1 100, 1 200 euros, je pense que je ne suis pas complètement déconnant. »

Dans un échange surréaliste avec une collègue, Emmanuel Macron chiffre à 1 200 euros le montant de la pension d'un professeur retraité. Les corrections soufflées par J.-P. Delevoye n'y feront rien : le Président trouve normal qu'un enseignant touche 1 100

à 1 200 euros à sa retraite. D'une part, c'est très éloigné de la réalité actuelle, d'autre part, si cela préfigure les montants que le Président a en tête pour nos professions, c'est inacceptable : cela acterait une paupérisation sans précédent des retraités de l'Éducation nationale !

Pour qui en doutait encore, la réforme des retraites a bien pour objectif d'appauvrir les futurs retraités, dont les enseignants, tout en étant le prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. Soyons nombreux à refuser ce recul, en étant massivement en grève et dans la rue le 5 décembre ! ■

Sophie Vénéitau

Préparer la grève du 5 décembre

À ce jour, l'intersyndicale interprofessionnelle (CGT, FSU, FO, Solidaires) et les associations de jeunesse (UNEF, UNEL, FIDL, MNL) appellent à la grève le 5 décembre, rejoignant ainsi l'appel de plusieurs syndicats de la RATP et la SNCF. La grève du 5 décembre concerne donc les salariés du public et du privé. Loin d'être un combat catégoriel comme aime à le caricaturer certains membres du gouvernement, la mobilisation contre les retraites s'inscrit bien dans un débat de société qui pose des questions qui nous concernent tous : quelles richesses notre société est-elle prête à consacrer au financement des retraites ? Quels mécanismes de solidarité, aussi bien entre actifs et retraités, mais aussi entre les femmes et les hommes, les riches et les pauvres ? Le gouvernement fait le choix d'un système de retraite inégalitaire et injuste, la grève du 5 décembre doit donc être l'occasion de rappeler que d'autres choix économiques et sociaux sont possibles dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pour préparer cette journée d'action dans les établissements, le SNES-FSU met à disposition de nombreux outils : tracts, affiches, publications spéciales, estimations des pertes de pensions, diaporama...



www.snes.edu
Jeudi-5-décembre-toutes-et-tous-en-greve-et-dans-l-action.html

orientation L'enseignant, instrument de la réforme ?

Dans le cadre de la réforme de l'orientation, J.-M. Blanquer annoncera ses arbitrages en novembre.

Les projets sont dangereux pour le service public d'orientation de l'ÉN, pour les Psy-ÉN et DCIO (fermetures de CIO, baisse des recrutements, plan social à l'ONISEP), mais aussi sur le travail des enseignants et des CPE.

Les préconisations les concernant sont en cohérence avec les mesures prises dans le cadre de la loi ORE, des réformes du lycée et de la voie professionnelle. Elles prévoient un transfert des missions des Psy-ÉN aux professeurs et CPE avec création d'une certification ou d'une habilitation en orientation, notamment pour la mise en place des heures dédiées à l'orientation. Ce transfert s'accompagne d'une tentative de redéfinir les missions des Psy-ÉN vers de « l'ingénierie en orientation » au service des plans d'actions des Régions.

Au-delà du rôle du professeur principal

Ces nouvelles missions demanderont aux enseignants un travail considérable, une formation et un positionnement qu'ils n'ont pas. Elles les mettront en difficulté face aux élèves et aux familles car il leur faudrait tout savoir sur les formations, les procédures, l'évolution des métiers, et pouvoir conseiller leurs élèves. En devenant juge et partie dans l'élaboration du projet de l'élève, ils risquent

d'endosser une responsabilité inédite dans sa mise en œuvre ! Le ministère ne précise d'ailleurs pas dans quelles conditions se ferait ce travail !

Les Régions à l'offensive dans les établissements

Les Régions ont reçu une nouvelle compétence d'information des élèves sur les formations et les métiers. Certaines proposent de « professionnaliser » les enseignants et CPE. Elles vont également faire appel à des organismes pour intervenir en classe. Mais quel contrôle sera exercé sur la fiabilité

et l'impartialité des informations dispensées ? Comment empêcher que des start-up en orientation, financées par des subventions régionales, ne viennent influencer voire manipuler les choix des

jeunes pour servir l'économie locale ? Le nouveau texte sur les conseils d'administration donne toute liberté aux chefs d'établissement pour décider de l'entrée d'associations. Il faut exiger des garanties pour que ces organismes ne traitent pas du conseil et de l'accompagnement mais seulement de l'information, et qu'elles présentent des garanties de qualification et de respect des règles déontologiques.

Enseignants, CPE, Psy-ÉN, nous devons ensemble faire valoir une autre conception de l'orientation, défendre nos métiers et leur nécessaire complémentarité. Exigeons le maintien des CIO et du service public d'orientation de l'ÉN qui garantit aux élèves, aux familles, un véritable accompagnement dans leurs projets. ■

Géraldine Duriez

mutations 2020 Unis face à l'administration

Les modifications du Statut général adoptées au cœur de l'été ont des conséquences majeures sur les droits individuels et collectifs des personnels.

Ainsi, les Commissions administratives paritaires (CAP) n'examineront plus les projets de mutation établis par l'administration, et ce dès l'établissement des barèmes en janvier 2020.

Le travail de contrôle et de vérification qu'effectuent en CAP les représentants des personnels, élus par le suffrage universel de la profession en décembre dernier, est pourtant indispensable et reconnu par tous, tant le nombre d'erreurs détectées à chaque étape du processus est important : correction d'erreurs dans le calcul des barèmes et rétablissement des droits des collègues, réparation d'oublis dans les mutations, obtention de mutations supplémentaires, contrôle des barres du mouvement...

Le SNES-FSU se met en ordre de bataille pour conseiller et aider les collègues qui participeront au mouvement dans ce nouveau cadre, dont la nature opaque, niant le droit des personnels à des décisions administratives justes et collectivement contrôlées, doit être combattue. La publication spéciale « Mutations 2020 » sera jointe au prochain numéro de L'US.

S'adresser au SNES-FSU, plus que jamais indispensable

Dès l'élaboration de la liste de vœux (à partir de mi-novembre), les élus et les militants du SNES-FSU continueront à mettre leur expertise au service de tous les collègues qui les solliciteront. Que ce soit lors des stages, des réunions d'information ou des entretiens individuels organisés dans nos permanences, seront délivrés les meilleurs conseils possibles en fonction de votre situation individuelle et de vos souhaits de mutation (calcul du

barème, fourniture des pièces justificatives indispensables, stratégie de vœux...).

Ne restez pas seul face à l'administration !

Courant janvier 2020, dans une période de quinze jours pleins, les demandeurs pourront consulter sur I-Prof leur barème tel que calculé par l'administration et vérifier si tous les

éléments ouvrant droit à bonification ont bien été pris en compte. Dans cette étape décisive pour la suite, comme plus aucun groupe de travail ne sera réuni pour vérifier les vœux et les barèmes, les élus du SNES-FSU aideront les collègues dans leurs démarches et leurs demandes de correction.

Les résultats du mouvement interacadémique seront individuellement communiqués aux demandeurs par le ministère le 4 mars. Là encore, aucune commission (CAP) n'aura été réunie pour vérifier le projet et corriger les erreurs. Ceux qui n'auront pas obtenu satisfaction, ou qui n'auront pas obtenu leur vœu n° 1, pourront déposer un recours administratif, prévu par la loi.

Le SNES-FSU, ses élus et ses militants, conseillera et accompagnera systématiquement les requérants dans cette démarche de recours, complexe et au résultat incertain. Plus il y aura de recours, plus il y aura de chances et de possibilités d'obtenir des améliorations.

À chaque étape du mouvement, personne ne doit rester seul face à la machine de l'administration et à ses décisions opaques : faites appel au SNES-FSU ! ■

Christophe Barbillat, Thierry Meyssonnier



Élus en CAP et CAPA, ils restent vos délégués pour vous défendre face à l'arbitraire, les passe-droits et vous conseillent dans toutes vos démarches administratives.

le quart d'heure lecture Un outil de management ?

En quelques mois, le quart d'heure lecture s'est invité dans la majorité des collèges.



Inciter les collégiens à la lecture, découvrir le plaisir de lire : des soucis légitimes mais qui ne doivent pas se faire au détriment des enseignements et dans n'importe quelles conditions.

L'association « Silence on lit » a trouvé le soutien du ministère pour développer un dispositif à moindre coût et qui permet un affichage valorisant : un temps quotidien est banalisé pour qu'élèves et personnels lisent. Il serait utile de se questionner sur le fond. Aucune étude étayée n'a été publiée sur ses effets. Comment permettrait-il de réduire les inégalités entre les bons lecteurs qui sauront profiter de ce temps et ceux pour qui la lecture relève d'une grande difficulté et qui se retrouvent confrontés à cet exercice sans y être accompagnés ? N'entre-t-on pas dans le domaine de l'illusion en prétendant que la lecture silencieuse agira d'elle-même ?

Où est passée la liberté pédagogique ?

Si une part des enseignants sont volontaires, beaucoup se voient imposer ce projet au mépris de leur liberté pédagogique. On pourrait certes se réjouir de cette promotion de la lecture mais on peut aussi y voir une instrumentalisation. Face à des conditions de travail dégradées, l'idée est parfois de ramener le calme dans des classes surchargées et bruyantes. On se préoccupe peu que les élèves aient réellement lu, encore moins qu'ils aient compris. Et peu importe ce qu'ils lisent. Au fil des réformes, les horaires de français, donc d'enseignement de la lecture, ont diminué.

En outre, la consigne prétend imposer aux enseignants de lire aussi sans les décharger de la surveillance des élèves. Le paroxysme a été atteint le 18 octobre à 13 h 51 quand toute l'académie de Rennes a dû lire sur ferme « invitation » du recteur⁽¹⁾.

Un levier de management

Le « quart d'heure lecture » n'est fondé sur aucun texte réglementaire mais s'avère un puissant outil de néomanagement qui contribue à la perte de sens du métier. Cette question clive certaines salles des professeurs et son organisation prime sur l'enseignement. Elle vient bouleverser la fonction-

nement des collèges de façon différente : bénévolat imposé aux personnels (jusqu'à une heure hebdomadaire) ou empiètement sur la durée d'enseignement des disciplines. Sous prétexte de diminuer l'impact sur certains cours de faible volume horaire, des systèmes sont imaginés allant du « rituel tournant » sur divers créneaux horaires à la modification de la durée des séquences de cours.

On ne peut pas se contenter de tels pansements pour espérer améliorer le climat de travail dans les classes. Le SNES-FSU demande de vraies mesures, notamment de réduire drastiquement les effectifs par classe. Il

appelle aussi les collègues à collectivement ne rien se laisser imposer et à refuser tout bénévolat. ■

Anne-Sophie Legrand

(1) www.ac-rennes.fr/cid145333/quart-d-heure-lecture-livre-et-lecture-le-18-octobre-2019.html

Loi de tout ?

La DEPP vient de publier deux notes d'information⁽¹⁾ dans le but de « mieux adapter la politique éducative aux besoins différenciés des territoires ». La première dresse une typologie des communes selon trois critères : ruralité/urbanité, densité de population et proximité des grandes aires urbaines. La seconde porte sur l'éloignement des collèges en tenant compte de l'offre de formation proposée et de l'éloignement de l'offre culturelle. Ces notes montrent, en particulier, qu'un lien étroit est établi entre résultats au brevet et indice de position sociale (IPS) et/ou part de boursiers. L'indice d'éloignement n'est pas un critère pertinent pour expliquer les résultats au DNB mais il pèse dans l'orientation entre enseignement général, technologique et professionnel d'un côté, et enseignement agricole de l'autre. Les collèges qui ont l'IPS le plus faible sont dans les banlieues populaires, où l'hétérogénéité et les difficultés sont les plus importantes. ■ François Leconte

(1) « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif » - n° 19-35 et « Une mesure de l'éloignement des collèges » - note d'information n° 19-36 (octobre 2019)

non-titulaires Contre la généralisation de la précarité

Dans la majorité des rectorats, les agents non titulaires ont connu une rentrée sous haute tension.

Malgré la parution de textes réglementaires en 2016 et 2017 qui ont apporté des améliorations réelles dans la gestion des agents non titulaires, l'application des réformes Blanquer dans les lycées, l'imposition de la deuxième HSA conjuguées aux suppressions de postes des agents administratifs dans les rectorats ont eu de lourdes conséquences sur les conditions d'affectation et de gestion des agents contractuels en CDI et plus encore en CDD.

Outre la défense des personnels en poste, le SNES-FSU accompagne de très nombreux collègues privés d'emploi, et toujours dans l'attente ou de leur attestation employeur permettant le calcul de leurs droits chômage, ou de la perception de l'indemnité

chômage, voire des deux. Lorsqu'on connaît le niveau des rémunérations des agents contractuels, les priver volontairement de revenus pendant plusieurs mois signifie les placer dans des situations de détresse financière et morale extrêmes (découvert bancaire, agios, retard de loyers, surendettement, expulsions, etc.), dans l'indifférence scandaleuse de notre ministère.

Précarité généralisée

La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique » apparaît comme un redoutable outil de destruction des droits acquis et de précarisation. Sous couvert de garantir l'égal accès aux emplois publics, cette loi ouvre plus encore la possibilité de recruter des contractuels sur des emplois des fonctionnaires, et permet l'établissement de nouveaux recrutements qui rappellent fort l'emploi en vacation que les luttes du SNES et de



Le recours au contrat est une manière de fragiliser toujours davantage les personnels.

la FSU étaient parvenues à faire disparaître en 2016. De même, l'instauration de la rupture conventionnelle en janvier 2020 favorisera le départ « silencieux » des personnels, en exonérant l'employeur de ses obligations de formation et/ou de reconversion, et en évitant les recours contentieux.

Lors du Conseil commun de la Fonction publique du 17 octobre dernier, la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales a réaffirmé son opposition au recrutement massif de contractuels en lieu et place de fonctionnaires. ■

Nadine Krantz et Jocelyne François

EP vs ruralité

Ne pas tomber dans ce piège

Gouvernement et sénateurs opposent systématiquement Éducation prioritaire et ruralité dans leur communication.

La « territorialisation », mot-clé de la communication institutionnelle, prétend élaborer, pour chacun, des offres scolaires différenciées, au plus près des besoins du terrain. Alors que l'investissement pour l'éducation est en régression, cet élément de langage est le cache-misère d'une mise en concurrence des établissements, préparant probablement l'abandon d'une partie de l'éducation prioritaire.

La communication ministérielle, tout comme le rapport sénatorial Lafon-Roux (9 octobre 2019), entend laisser les académies décider de leur politique d'éducation prioritaire et de redéployer des moyens vers « la ruralité ». Cela se ferait par le biais d'allocations progressives de moyens sur des critères qui ne seraient ni éducatifs ni sociaux, mais par exemple « d'éloignement ». La mission Azéma-Mathiot, dont le rapport devrait être rendu public le 5 novembre, a déjà communiqué dans ce sens, préconisant une gestion académique du label REP. Des réseaux perdraient alors progressivement leur label et les

moyens afférents, dont les indemnités pour les personnels.

REP : parent pauvre de l'EP

La politique d'Éducation prioritaire a toujours visé la lutte contre les déterminants sociaux de la réussite scolaire et à ce titre n'a jamais été l'apanage des collèges des zones urbaines. La pauvreté n'est pas négligeable dans certaines zones rurales, où les inégalités territoriales se cumulent souvent avec les inégalités sociales. Plus d'une centaine de collèges ruraux sont actuellement classés en éducation prioritaire au vu des indicateurs actuels. Quand les REP+ restent la seule vitrine de l'éducation prioritaire, les collèges de REP sont délaissés et font l'objet de restrictions de moyens. Le seuil d'élèves par classe y augmente régulièrement. La prime REP stagne et les enseignants n'y bénéficient pas d'heures de pondération alors que les conditions de travail et les difficultés des élèves nécessiteraient davantage de temps. Par ailleurs, certains collèges devraient être en REP mais demeurent dans une zone grise.

Pour le SNES-FSU, les politiques d'éducation prioritaire et de la ruralité doivent voir leurs budgets confortés voire abondés sans être mis en concurrence, pour que l'ensemble puisse fonctionner mieux et ne se retrouve pas soumis à des agendas politiques locaux. ■ A.-S.L.

14 novembre : soigner l'hôpital

Après les manifestations d'octobre et, notamment le rassemblement du 29, jour de vote du budget de la Sécurité sociale, les médecins et les personnels hospitaliers seront de nouveau dans la rue le 14 novembre, pour dénoncer des conditions de travail et de sécurité dégradées et pour réclamer un plan d'urgence pour l'hôpital.



440

Après les 2 650 emplois supprimés l'an dernier, le ministère prévoit d'en supprimer à nouveau 440 à la rentrée prochaine.

20 novembre : AESH mobilisés

Malgré les beaux discours, les AESH ont vécu cette année la pire des rentrées. La multiplication des impayés, des contrats non signés, des non-renouvellements, des temps incomplets subis et le développement effréné de la mutualisation, notamment via les PIAL, aggravent leur précarité. À la suite des mobilisations qui se sont développées dans de nombreux départements, l'intersyndicale SNES/SNUEP/SNUipp-FSU, CGT, SUD, UNSA, SGEN, FO, SNALC, appelle à une journée nationale d'action le mercredi 20 novembre. Des rassemblements départementaux seront organisés et une audience ministérielle a été demandée pour exiger de meilleures conditions d'emplois et de travail, une revalorisation salariale et la création d'un statut de fonctionnaires.

risques psychosociaux Le sens du travail

Les droits et prérogatives qui sont associés aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) permettent aux personnels et à leurs représentants d'interpeller la hiérarchie, de rappeler à notre employeur ses obligations en matière de santé au travail, d'enquêter et de rendre visibles toutes les situations de travail dégradées et dangereuses. Lanceurs d'alertes, les CHSCT sont aussi des leviers pour l'action collective.

CHSCT Des instances à défendre

Le travail ne doit pas porter atteinte à la santé, c'est un principe fondamental. Chacun doit pouvoir quitter son travail dans l'état de santé qui était le sien en y entrant. Dans la réalité, on est très loin du compte, alors que la santé et la sécurité ont été des éléments fondateurs du droit du travail au XIX^e siècle.

La santé au travail...

Les dangers physiques, chimiques et matériels n'ont pas disparu. Mais dans les services publics, et en particulier dans l'Éducation nationale, les personnels sont plus particulièrement exposés aux risques psychosociaux. Il s'agit des risques pour la santé physique et psychique qui découlent de l'organisation du travail, des relations sociales au travail et des conditions d'emploi. Ils sont notamment liés aux contacts directs avec les usagers (élèves et parents), aux situations de tension, au travail empêché, mais aussi au nouveau management public et à l'empilement de réformes qui font perdre le sens du travail et des missions.

La santé doit être comprise dans un sens large reconnu : il ne s'agit pas seulement de l'absence de pathologie. La santé au travail c'est la possibilité pour les individus de se développer dans leur activité, de donner du sens, de se sentir utiles et reconnus.

... un objectif rarement partagé

Cette vision est très loin d'être partagée et lorsque la situation se dégrade, lorsque le burn-out, la dépression ou l'acte suicidaire surviennent, l'employeur a vite fait de se défausser en pointant les fragilités personnelles qui, lorsqu'elles existent, découlent bien souvent et justement de la dégradation des conditions de travail. L'individu



Lettre de Christine Renon (extraits)

« Aujourd'hui, samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée. [...]

Il y a toujours des petits soucis à régler, ce qui occupe tout notre temps de travail et bien au-delà du temps rémunéré, et à la fin de la journée, on ne sait plus trop ce que l'on a fait. [...]

Tout se passe dans la violence de l'immédiateté.

Ils [les directeurs] sont particulièrement exposés et on leur en demande de plus en plus sans jamais les protéger. [...]

Je dois dire aussi que je n'ai pas confiance au soutien et à la protection que devrait nous apporter notre institution. [...]

L'idée est de ne pas faire de vague et de sacrifier les naufragés dans la tempête ! »

Le 21 septembre 2019

n'est pas clivé, lorsque cela ne va pas bien au travail, il emporte son mal-être à son domicile et la vie personnelle s'en trouve affectée. Retourner la cause contre la victime est bien trop facile, et de fait il est très difficile de faire reconnaître un burn-out en accident du travail.

Lorsque le métier ne fait plus sens, lorsque les tensions se multiplient ou lorsque l'on vient au travail avec la boule au ventre, la santé est en danger. Il en est de même lorsque le travail envahit la vie personnelle, lorsqu'il devient difficile ou impossible de se déconnecter.

Depuis que les CHSCT existent, le SNES avec la FSU a multiplié les alertes, accompagné les personnels, informé les recteurs, DASEN et ministres sur toutes les situations préoccupantes ou dangereuses, sur les effets délétères des réformes, sur les dérives managériales. Les procès-verbaux de tous les CHSCT départementaux, académiques et ministériels relatent ces alertes et témoignent du déni ou des réponses insignifiantes de l'administration.

Plus que jamais cette instance doit être renforcée et non diluée pour que notre employeur se penche enfin sur les conditions réelles de travail de ses agents. ■

Hervé Moreau

à Créteil La hiérarchie ne répond pas

Elle s'appelait Christine Renon. Elle avait 58 ans. Elle était directrice à l'école Méhul de Pantin et le travail l'a tuée. L'émotion, la révolte ressentie dans tous les rassemblements (plus de 3 000 personnes à Bobigny) dans l'académie a mis en avant la nécessité de repenser l'organisation du travail dans l'Éducation nationale, afin qu'elle cesse de casser les personnels jusqu'à les amener au burn-out ou au suicide.

L'affaire de tous

L'Institution a bien tenté d'évoquer des difficultés personnelles... Heureusement pour nous, pour ses collègues, et pour l'École publique, elle avait anticipé cette basse manœuvre. Pour la contrer, elle avait pris soin d'envoyer un courrier



à son syndicat, le SNUipp-FSU 93, ainsi qu'à toutes les directions d'école de la ville de Pantin.

Le CHSCT 93, comme le CTA le lendemain, a demandé que ce suicide soit reconnu comme accident du travail, le recteur a réservé sa réponse mais a donné son accord pour que l'enquête soit menée conjointement par le CHSCTA et des experts agréés.

La casse des collectifs de travail, la mise en place du néo-management public, l'absence de formation des personnels d'encadrement en matière de RPS, une culture de l'évaluation permanente et des projets qui mettent

les agents en concurrence, conduisent à une détresse chez nos collègues. On dénombre au moins douze suicides ou tentatives de suicide en deux ans pour l'académie de Créteil : des enseignants du premier et du second degré, personnels gestionnaires, des titulaires, des stagiaires, des contractuels...

Les sept enquêtes suicide menées depuis 2017 ont mis en évidence les souffrances des collègues au travail sans aucune réponse et ont amené à de nombreuses préconisations faites à l'employeur. Cela n'a pas amené à un changement de politique flagrant d'accompagnement des personnels, quand ils sont en proie à des difficultés et en situation de travail empêché.

Les directives ministérielles et rectores se superposent, sans jamais faire le lien avec les professionnels de terrain pour les mettre en cohérence, en vérifier la faisabilité. Elles cassent les collectifs et demandent toujours de faire plus avec moins. Quelle est la seule réponse de l'institution face à ces souffrances au travail qui peuvent aller jusqu'à tuer ? La casse des CHSCT. ■

Catherine Roustan

à Clermont Tristesse et colère

Le suicide de notre collègue du lycée de Chamalières, Laurent Gatier, continue de susciter émotion et colère. Ce drame s'inscrit dans un contexte de dégradation de nos conditions de travail : suppressions de postes, réformes imposées, dérives managériales...

Le SNES-FSU Clermont a accompagné une délégation de collègues au rectorat et a obtenu la tenue d'un CHSCTA extraordinaire, exigé que soient mis en lumière les dysfonctionnements qui ont pu conduire notre collègue à cet acte désespéré. Le CHSCTA du 7 octobre a décidé à l'unanimité la mise en place d'une commission d'enquête qui doit démarrer à la rentrée. Tous les personnels le souhaitent.

tant doivent être entendus. L'Inspection générale a été saisie. Elle s'est rendue dans l'établissement avant les vacances.

Une marche blanche en mémoire de Laurent Gatier a eu lieu samedi 12 octobre à Clermont-Ferrand.

La section académique du SNES-FSU exige des mesures fortes. Elle soutient les collègues et reste à leur écoute. Elle appelle, avec l'intersyndicale, à un rassemblement mercredi 6 novembre à 14 heures devant le rectorat, jour de la tenue du CHSCT ministériel extraordinaire sur la prévention des actes suicidaires dans l'Éducation nationale, et demande à être reçue par M. le recteur. ■

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Patrick Lebrun

à Marseille RPS, au cœur des préoccupations depuis 2013



Le 1^{er} septembre 2013, Pierre Jacque, enseignant de STI2D au lycée Artaud à Marseille se donnait la mort. Dans sa lettre, il expliquait les raisons pour lesquelles il ne pouvait plus « en conscience » exercer son métier. Les mois qui ont suivi, le CHSCT a conduit une enquête dont les conclusions étaient attendues par le recteur pour prendre sa décision : l'imputabilité au service ne pouvait plus être niée par l'institution.

Depuis, le CHSCT a travaillé à un protocole d'alerte et un autre, à venir, sur la gestion de crise suicidaire. Depuis, les

RPS ont été au cœur de tous nos travaux : analyser l'impact des réformes (lycée...), des restructurations (CIO...), des tensions au travail (mise en place d'une cellule de suivi...), analyser les conditions de travail au plus près du terrain (entrée dans le métier).

Depuis, personne n'a oublié Pierre Jacque. En cette rentrée, où nous voyons se multiplier les gestes et propos suicidaires, nos CHSCT vont être mis à contribution, car ce sont les seuls lieux où nous avons le temps et les moyens d'aborder sérieusement ces sujets. ■

Séverine Vernet

budget 2020 Les services publics abandonnés

Le gouvernement prétend répondre aux besoins exprimés par la société en réduisant l'impôt et la dépense publique.

baisse des taux d'intérêt pour pousser l'investissement public social et écologique. Mais aucun investissement sérieux n'est programmé sur des sujets aussi cruciaux que l'agriculture (budget stable, moins 60 emplois) et la transition écologique (+ 12 millions, moins 1 073 emplois).

Les protections sociales sont affaiblies : assurance-maladie, collectivités locales et assurance-chômage seront particulièrement mises à contribution pour freiner la progression des dépenses publiques.

L'objectif de 50 000 suppressions de postes dans la Fonction publique d'État sur le quinquennat a été ramené à 10 500. Seules 47 suppressions devraient survenir dans la sphère de l'État, soit un total de 5 871 depuis 2018. Le nombre d'emplois progresse à l'Intérieur (+ 1 347) et à la Justice (+ 1 520).

Éducation : une priorité, vraiment ?

Le budget du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse passe de 51,68 Mds à 52,7 Mds soit une hausse de 2 % à peine plus que le budget total des ministères (+ 1,8 %).

Dans le premier degré, les créations d'emplois 2018 et 2019 n'ont pas permis les doublages annoncés sans dégradation d'autres dispositifs et redéploiements d'emplois.

La création de 440 emplois cette année y est donc très insuffisante alors qu'il faut poursuivre les doublages et assurer la promesse de classes à 24.

Avec 440 suppressions d'emplois d'enseignants en 2020, le second degré aura perdu 6 290 emplois sur 2018-2019-2020, pendant que les effectifs d'élèves auront augmenté de 99 300 élèves.

dépenses. Ce PLFSS est donc très logiquement marqué comme les précédents par un objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) en-deçà des besoins. Depuis 2010, sa progression annuelle est inférieure à 3 % alors que les besoins augmentent d'environ 4 %. Pour 2020, la hausse de l'ONDAM devra être limitée à 2,3 % et nécessitera un « effort de maîtrise de l'évolution des dépenses de plus de 4 Mds ».

Souffrance à l'hôpital

Comme les années précédentes, c'est le système hospitalier qui supportera cette austérité budgétaire. Pour 2020, les hôpitaux devront « économiser » au moins 1,3 Mds. D'autres coupes vont être pratiquées dans la plupart des prestations sociales qui n'augmenteront que de 0,3 %, bien en deçà de l'inflation. Cette désindexation, qui est scandaleusement présentée comme une « revalorisation », va aussi toucher les pensions de retraite supérieures à 2 000 €.

Le gouvernement, qui a fortement réduit la part des cotisations dans le financement de la Sécurité sociale, projette en outre de ne plus compenser financièrement les pertes de recettes qui en résultent. Cela toucherait cette année les 2,7 Mds d'allègements générés par les mesures d'urgence prises en décembre dernier. Cette compensation automatique instituée par la loi Veil de 1994 est gravement remise en cause par un rapport parlementaire qui préconise ainsi d'assécher progressivement le financement de la Sécurité sociale. ■

Hervé Moreau



Alors que les effectifs élèves seront à nouveau en hausse à la rentrée, le budget 2020 prévoit 440 nouvelles suppressions d'emplois d'enseignants dans le second degré.

Cette austérité pèse lourd sur les conditions d'étude des élèves. Elle pèse aussi sur les personnels qui en plus de voir les effectifs de classe augmenter ont des salaires indignes et sont contraints d'accepter des heures supplémentaires.

Il n'est prévu aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants

sociaux, de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs.

Quant aux rémunérations, rien à l'horizon. La revalorisation de la prime REP+ ne touche qu'une infime partie des enseignants. La mise en œuvre du 3^e volet du PPCR n'est que l'application d'une décision, déjà insuffisante,

Fonds sociaux : une politique antisociale

Ces fonds baissent de 29 M€ en 2020 pour atteindre un niveau inférieur à 2002 avec un nombre d'élèves équivalent. Le ministère se justifie par l'existence de « reliquats de subventions versés non consommés dans la trésorerie des EPLE ». Près de 30 M€ seraient thésaurisés dans les caisses des établissements ?

Les fonds sociaux sont destinés aux familles en difficulté pour améliorer les conditions d'études en prenant en charge, partiellement, frais de cantine, matériel ou habillement. Alors que la pauvreté a augmenté en 2018, le gouvernement choisit la règle de trois là où il faudrait rappeler l'impérieuse nécessité pour les établissements de développer des politiques dynamiques et justes d'usage de ces fonds. Le SNES-FSU dénonce cette baisse qui s'ajoute à celle de 16,3 M€ des crédits pédagogiques.

prise il y a quatre ans et repoussée d'un an par le nouveau gouvernement dès son arrivée. ■

Grégoire Frackowiak

retraités Encore et toujours mobilisés

Pour la huitième fois dans l'année, les retraités ont multiplié les initiatives dans 160 villes, rassemblant des dizaines de milliers de personnes.

Le 8 octobre, les retraités, à l'appel du groupe des 9, manifestaient pour la revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires, pour la suppression de la hausse de la CSG, un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète, le maintien et la revalorisation des pensions de réversion et l'embauche immédiate de 40 000 personnes dans le secteur de l'aide à domicile.

Dégradations pour tous

Ils refusent la dégradation de leur pouvoir de vivre et leur paupérisation programmée. Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020 reconduit la sous-indexation des pensions pour les retraités « riches » (+ 2 000 euros) et revalorise de 1 % les autres. Ainsi la politique de division se poursuit : E. Macron, comme ses prédécesseurs, n'applique pas la loi sur



Malgré des milliers de retraités dans la rue, le gouvernement refuse de les entendre.

la revalorisation des montants de pension, au nom des déficits publics qu'il organise.

À la dégradation économique, s'ajoute le sentiment d'être rejeté aux marges de la société. Ni la ministre, ni le Premier ministre, ni le président de la République, n'ont donné suite aux demandes d'entretien.

Les retraités ne lâchent rien : le 21 novembre, des délégations de tous les départements se réuniront à Paris

et porteront un manifeste à Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités et à Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics. Ils poursuivent et développent leur campagne en direction des maires, des groupes parlementaires et des députés. Quant à la retraite par points, elle aboutira à une dégradation pour tous, actifs et retraités. Les retraités seront donc dans la rue le 5 décembre. ■

Marjolène Cahouet

sécu Le retour du trou

Financements insuffisants, nouvelles coupes budgétaires pour les hôpitaux, désindexation de certaines prestations et des retraites... le gouvernement instrumentalise un déficit qu'il organise lui-même.

La récession de 2009 avait entraîné un accroissement considérable du déficit des régimes de base de la Sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse à hauteur de 29,6 Mds. Il a depuis été progressivement réduit et l'an passé le gouvernement prévoyait un retour à l'équilibre pour 2019. On constate aujourd'hui un nouveau déficit qui devrait s'établir à 5,4 Mds en 2019 et 5,1 Mds en 2020.

Mais ce déficit est une construction politique, il est factice. Le dossier de presse du gouvernement est d'ailleurs révélateur puisqu'il assigne au PLFSS un objectif prioritaire de « réduction des impôts et la baisse de l'endettement public ». Naïvement, on pourrait, à l'inverse, penser que le PLFSS vise à satisfaire les besoins en santé et certains besoins sociaux...

Un ONDAM à nouveau insuffisant On ne peut pas réduire les prélèvements sociaux sans contraindre les

Vers un assèchement du financement de la Sécurité sociale ?

de recettes qui en résultent. Cela toucherait cette année les 2,7 Mds d'allègements générés par les mesures d'urgence prises en décembre dernier. Cette compensation automatique instituée par la loi Veil de 1994 est gravement remise en cause par un rapport parlementaire qui préconise ainsi d'assécher progressivement le financement de la Sécurité sociale. ■

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe : H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE

sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérer au SNES »



Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

laïcité Daniel Robin, ancien secrétaire général du SNES-FSU

Les débats sur la laïcité, instrumentalisés y compris par le ministre, entraînent des confusions.

L'US : Quels sont les fondements de la laïcité ? Daniel Robin : La liberté de conscience, la liberté d'expression qui en découle et permet de défendre et d'exprimer ses convictions. C'est aussi le droit de critiquer, de combattre, dans le respect de la loi, celles que l'on conteste. Le lien social laïque et républicain part du principe qu'aucune loi, y compris la « Loi de Dieu », ne peut se prétendre supérieure à la loi républicaine délibérée démocratiquement. Le respect de cet équilibre impose une stricte neutralité de l'État (ainsi que des établissements publics et des entreprises exerçant une délégation de service public) et donc de tous ceux qui agissent en son nom.

L'US : Les signes religieux sont-ils admissibles dans l'espace public ?

D. R. : Les interdire serait folie. Ceux qui le prônent, en instrumentalisant la laïcité dont ils se soucient peu par ailleurs, n'imaginent pas interdire au prêtre la soutane dans la rue, les processions religieuses, le port de la kippa... De fait ils ciblent les signes d'une seule religion. Ce serait aussi rentrer dans la logique de limiter voire supprimer, par principe, toute expression philosophique et pourquoi pas politique dans l'espace public au titre de sa prétendue neutralité. Imagine-t-on interdire à ceux qui croient aux soucoupes volantes de l'exprimer dans l'espace public ?

L'US : Quels enjeux derrière la question des accompagnateurs des sorties scolaires ?

D. R. : On mélange à tort cette question avec la précédente. Tous ceux qui exer-

cent une activité au nom de l'État sont soumis à une obligation de neutralité. Les accompagnateurs exercent bien, sur les élèves, une autorité confiée par l'État, sinon leur présence ne servirait à rien. D'ailleurs, souligne le Conseil d'État, ils bénéficient de la protection

Stricte neutralité de l'État

de l'État pour cette activité. C'est bien ce constat de la nature de leur fonction qui, pour moi, rend cohérent et légitime de les soumettre, lors leur activité d'accompagnement, aux mêmes règles que celles imposées aux agents publics. L'École est un lieu de construction de la liberté de conscience et de l'esprit critique, raison pour laquelle y est imposée une stricte neutralité. Cette neutralité vise à préserver les élèves de toute tentative d'ingérence ou de prosélytisme religieux, philosophique, politique ou commercial. ■

Guyane Coopération franco-brésilienne

Depuis l'arrivée au pouvoir d'un Président ultra-conservateur, les enseignants brésiliens subissent maintes attaques mais ne se résignent pas.



Militants guyanais et brésiliens devant le fleuve Diapoque qui marque la frontière entre la Guyane et le Brésil.

De grandes mobilisations ont eu lieu en mai dans tout le Brésil et ce fut l'occasion de tisser de nouveaux liens entre, côté guyanais : le SNES-FSU, le SNESup-FSU et Sud-Éducation, et, côté brésilien : le syndicat du secondaire de l'État de l'Amapa (à la frontière de la Guyane) et le SINDUFAP/ANDES (du supérieur).

Une manifestation a été organisée devant le consulat du Brésil à Cayenne le 17 mai, puis une délégation s'est rendue en soutien à la manifestation organisée par les syndicalistes brésiliens le 30 mai dans la commune d'Oiapoque (frontalière de la Guyane). À cette occasion, les syndicats guyanais et brésiliens ont signé un texte de coopération. À la rentrée 2019, un calendrier d'actions communes a été établi : échanges de pratiques autour de l'enseignement en zone isolée et en direction des peuples autochtones, projet d'élaborer un cahier de revendications à soumettre au rectorat de Guyane (10 000 enfants et adolescents ne sont pas scolarisés en Guyane, dont beaucoup d'enfants d'im-

migrés clandestins brésiliens), week-end militant à Oiapoque en mai 2020 avec des tables rondes, des rencontres et des festivités ouvertes à tous autour de deux axes : la casse néolibérale des services publics et les droits indigènes.

Les collègues de Guyane et de l'Amapa, lors de leurs échanges, ont pu constater que les deux territoires connaissent les mêmes problèmes spécifiques (isolement, déscolarisation, manque d'équipements, faible reconnaissance des cultures indigènes) et qu'il y a de fortes parentés entre les politiques libérales menées en France et au Brésil et leurs conséquences. Cette forme de coopération syndicale, très prometteuse, illustre de façon très concrète ce que peut être la solidarité internationale. ■

Elisabeth Jacquet (secteur international) et Samuel Tracol (S3 Guyane)

Publicité

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

ASSURANCE AUTO

2 MOIS OFFERTS*

DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2019

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

GMF 1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.
*2 mois de cotisation offerts, la 1^{re} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide), pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2019. Offre non cumulable avec toute offre en cours.
Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6522Z - Siège social : 143 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES, Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9

5 octobre : journée mondiale des enseignant(e)s

Au cours de la conférence célébrant la Journée mondiale des enseignants qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris, l'Internationale de l'Éducation a présenté cinq revendications en direction des gouvernements pour attirer et retenir les jeunes dans le métier.

Une population enseignante vieillissante dans de nombreux pays développés, des pénuries d'enseignants persistantes, en particulier dans les pays en développement, imposent aux gouvernements de prendre des mesures immédiates et concrètes :

- ▶ améliorer le statut et les conditions de travail des personnels enseignants et augmenter les salaires. Dans bon nombre de pays, l'enseignement est devenu une profession de dernier recours ou un tremplin vers d'autres professions ;
- ▶ renforcer la formation initiale pour les personnels en début de carrière ;
- ▶ accorder aux jeunes enseignants, universitaires et chercheurs la liberté pédagogique et l'autonomie dont ils ont besoin pour exercer leur métier dans de bonnes conditions ;
- ▶ donner aux enseignants les moyens de travailler en équipe au sein des établissements scolaires ;
- ▶ obtenir que les gouvernements consultent systématiquement les personnels et les syndicats de l'enseignement lorsque des propositions de réformes sont mises en débat. ■



Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ (44770) Préfailles, loue maison 120 m², étages, r.d.c., salon-séjour, cuis., s.d.b., 5 chbres, jardin, vue sur mer, plage, commerces à 300 m. 350/995 € selon saison. Tél. 06 52 30 10 27

■ Paris-Montmartre, coll. loue vac. scolaires ou hors-vac. studio 24 m², 2 pers., tt cft, 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 19/06 17 07 61 59

■ Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts, 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

■ Rome, appartement, 2 pers. Tél. 06 75 87 71 53

■ Montargis, appartement de qualité, 75 m². Cuisine équipée, salon, séjour, balcon, une chambre. Salle de bains, garage, parking et cave. 2^e étage, lumineux. Chauffage collectif. 450€ + charges. Tél. 06 87 34 03 10. Disponible 18 octobre.

■ Hautes-Vosges, collègue loue chalet février-Pâques. Tél. 06 67 47 03 46

IMMOBILIER

■ (80100) Abbeville (prox. Baie de Somme), vend maison, cuisine, salle, salon, 4 ch., jardin, quartier agréable, t.b. située. 198 000 €. Tél. 07 87 94 23 42

